

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DU FJORD-DU-SAGUENAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay, tenue à la salle des Chevaliers de Colomb de Saint-Honoré, à 19 h, le mardi 8^e jour de mars 2022, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Gérald Savard, préfet et maire de Bégin, à laquelle séance sont présents les membres suivants :

M. Pierre Deslauriers	maire de Saint-Félix-d'Otis
M. Rémi Gagné	préfet suppléant et maire de Rivière-Éternité
M. Lucien Gravel	maire de Saint-Ambroise
M. Germain Grenon	maire de Saint-David-de-Falardeau
M. Guy Lavoie	maire de Larouche
M. Philôme La France	maire de Petit-Saguenay
M. Serge Lemyre	maire de Saint-Fulgence
M. Richard Perron	maire de L'Anse-Saint-Jean
M. Claude Riverin	maire de Sainte-Rose-du-Nord
M. Hervé Simard	maire de Ferland-et-Boilleau
M. Bernard Saint-Gelais	maire de Saint-Charles-de-Bourget
M. Bruno Tremblay	maire de Saint-Honoré

Participe également à cette séance :

M^{me} Peggy Lemieux directrice générale et greffière-trésorière

C-22-56

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) / VOLET 2 - SOUTIEN À LA
COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES
MRC / ADOPTION DES PRIORITÉS ANNUELLES
D'INTERVENTION 2022**

CONSIDÉRANT l'Entente relative au Fonds régions et ruralité – Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC (FRR) signée entre la MRC du Fjord-du-Saguenay et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT la clause 18 de l'entente par laquelle la MRC s'engage à adopter annuellement ses priorités d'intervention;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Lemyre;

APPUYÉ PAR M. Pierre Deslauriers;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER les priorités annuelles d'intervention 2021-2022 du Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC suivantes :

- Aide à l'entreprise privée en lien avec la Politique de soutien aux entreprises;
- Financement de projets dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. Le financement se décline en 3 volets :
 - Participation à des projets contribuant à améliorer les milieux de vie à l'échelle de la municipalité;
 - Participation à des projets d'envergure sur le territoire de la MRC (coût du projet d'au moins 200 000 \$);
 - Participation à des projets régionaux (au moins 2 MRC impliquées financièrement dans le projet).

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Peggy Lemieux
Directrice générale et
greffière-trésorière
Saint-Honoré, le 15 mars 2022